

# Charte Handicap de PHOENIX OCP FORMATION

## Préambule

PHOENIX OCP FORMATION s'engage à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'ensemble de ses activités de formation. Notre mission est de garantir un accès équitable à la formation pour tous, en respectant les droits et la dignité des personnes en situation de handicap. En ce sens, nous nous engageons à adapter les modalités de nos formations aux besoins liés aux handicaps, conformément à la législation en vigueur (loi du 11 février 2005, décret 2006-26 du 09/01/2006).

## Principe 1 : Accessibilité

Nous veillons au maximum, et lorsque cela est possible, à ce que nos locaux, documents, supports de formation, et plateformes numériques soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous nous engageons à fournir des aménagements raisonnables pour garantir une participation équitable.

Les adaptations seront mises en place en fonction du type de handicap. Chaque situation sera étudiée au cas par cas.

## Principe 2 : Sensibilisation des formateurs

L'ensemble des formateurs PHOENIX OCP FORMATION sont sensibilisés annuellement à la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap et à l'utilisation des outils et ressources adaptés. Par ailleurs, les formateurs sont également sensibilisés à la diversité des handicaps, à la manière d'apporter un soutien approprié et à l'importance de favoriser un environnement inclusif.

## Principe 3 : Amélioration continue

Notre démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap est intégrée dans notre démarche d'amélioration continue.

## Principe 4 : Communication et sensibilisation

Nous communiquons activement sur notre engagement en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et sensibilisons nos apprenants, partenaires et parties prenantes à cette démarche, par la diffusion de cette charte sur notre site internet.

## Principe 5 : référent et relai handicap

Au sein de PHOENIX OCP FORMATION, deux relais handicap sont désignés pour répondre aux demandes et besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et coordonner les ajustements nécessaires, que ce soit au niveau pédagogique, matérielle ou organisationnelles. Nous nous engageons à identifier les besoins, analyser la faisabilité des adaptations et si possible les mettre en place pour garantir le bon déroulé de la formation.

### Relais handicap :

- Kamelia Bekhtaoui

Le relais handicap peut être contacté par mail à [formation@phoenixocpformation.fr](mailto:formation@phoenixocpformation.fr).

En cas de situation complexe, le référent handicap oriente la personne vers l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) : téléphone : 0 800 11 10 09 (de 9h à 18h).